

COMPTE-RENDU DE SEANCE
Séance du 28 septembre 2020

Le 28 septembre 2020 à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. DOUCHET Arnaud, Maire.

Présents : MM. DOUCHET Arnaud, MENARD Claudine, PONTHEU Jean-Claude, FRANCOIS Marc, JONARD Magalie, VASSEUR Jean-Jacques, COTTIN Gilbert, BOROWIAK Emilie, BOUTHORS Frédéric, LEMAIRE Rémi, LAVILLETTE Vanessa, PARMENTIER Régis.

Absents excusés :. ROUCOU Jérémy, GRANDHOMME Didier et JONARD Fabien qui donne procuration à Arnaud DOUCHET

Désignation d'un secrétaire de séance : Gilbert COTTIN

A/ TRAVAUX :

1/ Devis Terrain de pétanque

Le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé, lors de la précédente réunion, l'implantation d'un terrain de pétanque dans la cité des fleurs. Un devis a été demandé à la Société BALESTRA pour l'implantation de ce terrain voie du muguet. Il s'élève à la somme de 3 523,00 euros HT, soit 4 227,60 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité ledit devis et décident que ces travaux seront inscrits en section d'investissement.

2/Géoréférencement de l'éclairage public

Le Maire informe que le géoréférencement du réseau d'éclairage public est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2020. Les récentes réformes demandent aux communes de :

- se déclarer en tant qu'exploitant de réseau sur le Guichet Unique national afin d'y recenser les réseaux qu'elle exploite,
- disposer des plans géoréférencés des réseaux sensibles (éclairage public) dont ils sont concessionnaires au plus tard au 1^{er} janvier 2020.

Un devis a été demandé auprès de la société GEOPALE, attributaire de la FDE pour l'Arrageois. Il s'élève à la somme de 3 300,00 euros HT soit 3 960,00 euros TTC.

Après en avoir délibéré, les membres présents acceptent à l'unanimité ledit devis et autorise le maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

3/ Demande de subvention AFR

Des travaux de rénovation de chaussée ont été réalisés à la demande de l'AFR sur le « chemin des trente » pour une somme de 15 480,00 euros HT. Le Président de l'AFR sollicite un subvention de la part de la commune de Pas-en-Artois

Plan de financement :	Compte PAS TEREOS : 4 000 euros
	AFR : 6 480 euros
	Commune : 5 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision à une séance ultérieure.

4/ Projets 2021

Les membres du Conseil municipal, à la demande de M. le Maire, délibèrent sur les travaux à prévoir pour 2021 et les années suivantes. En résulte la liste suivante :

- Aménagement du parking de la maison médicale
 - Aménagement de la rue d'en bas (inondations fréquentes)
 - Plantation d'arbres et entretien des bois
 - Travaux logement école
 - Travaux ancienne caserne de pompiers (Futur siège du Javelot)
 - Aménagement d'un parking au cimetière
 - Travaux église classée depuis l'arrêté du 26/06/20 (financement ?, plusieurs tranches ?)
- Autres actions à engager rapidement :
- Création d'un SIVU pour les écoles
 - Reprise de concessions au cimetière

B/ MATÉRIEL :

Achat d'une balayeuse :

M. le Maire présente à l'Assemblée les devis de plusieurs sociétés pour l'achat d'une balayeuse :

- LAMBIN Motoculture : 5 028,00 euros TTC
- VERCIM : 5 148,00 euros TTC
- CASA : 4 587,60 euros TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la Société CASA et décide que la facture sera réglée en section d'investissement.

C/ Plan Communal de Sauvegarde

Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :

- Coordination des moyens : Marc FRANÇOIS, Vanessa LAVILLETTE, Frédéric BOUTHORS
- Alerte de la population : Jean-Jacques VASSEUR, Claudine MÉNARD, Jérémy ROUCOU
- Soutien à la population : Émilie BOROWIAK, Régis PARMENTIER
- Logistique : Régis PARMENTIER, Rémi LEMAIRE,
- Secrétaire : Gilbert COTTIN

D/ SUBVENTION

Subvention à l'École « La Providence d'un montant de 4 920,93 euros accordée à l'unanimité.

E/ Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier

Élection de deux titulaires et un suppléant parmi les propriétaires ou exploitants fonciers concerné par l'aménagement foncier :

Trois candidats : Didier GRANDHOMME, Didier RÉMY, Henri BUIGNET.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, sont élus :

Titulaires : Didier RÉMY, Henri BUIGNET

Suppléant : Didier GRANDHOMME

F/ CONTRAT SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M. le Maire informe l'assemblée que Madame Martine GÉRARD aura atteint la limite d'âge le 07 octobre 2020 et qu'elle ne pourra donc plus, à cette date, assurer le secrétariat selon le contrat à durée déterminée qu'elle a signé le 1^{er} juin 2020 avec M. François LEFEL, Maire précédent.

Néanmoins, Madame Martine GÉRARD, ayant créé son auto entreprise pourra continuer à être employée par la commune selon les besoins du service au prix de 19,40 euros l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, afin de pallier au surcroît de travail, d'autoriser M. le Maire à faire appel à Madame Martine GÉRARD et autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

G/ Extension de réseau lieu-dit « Le Bourg »

Rappel : M. Jean-Jacques VASSEUR a demandé la prise en charge du raccordement de son terrain au réseau électrique par la commune pour un montant de 3 713,30 euros. La ruelle d'accès audit terrain appartenant aux écoles, il y a lieu de faire appel à un géomètre afin qu'elle soit déclassée.

Deux devis ont été demandés :

Devis 1 (Déclassement d'une bande de terrain des écoles) : 1 074,90 euros

Devis 2 (Cession de terrain pour élargissement de voie) : 1 014,78 euros

Le devis 1 serait à la charge de la commune, le devis 2 à la charge de M. VASSEUR.

Monsieur VASSEUR devra d'autre part faire une demande CU puis de PC.

Aucun accord n'ayant été trouvé, la décision est reporté à une séance ultérieure.

H/ CENTENAIRE DU MONUMENT AUX MORTS

La commémoration est prévue le 20 octobre.

Au regard de la situation sanitaire, il est décidé :

Sonnerie et dépôt d'une gerbe en comité restreint

Éclairage du monument aux morts par des feux tricolores et mise en place de voiles du 17 au 24 octobre.

Impression d'une carte postale / souvenir qui sera distribuée dans chaque foyer.

I/ MAISON À L'ABANDON RUE DE L'AUMÔNE

Rappel : Le Conseil municipal a donné son accord pour engager la procédure pour une vacance de succession lors de la séance du 02 septembre 2020.

M. le Maire informe l'assemblée de la teneur de la procédure :

Courrier à envoyer au Service des Domaines

Requête à envoyer au Tribunal Judiciaire d'Arras.

Le Conseil Municipal renouvelle son accord.

J/ ADMISSION EN NON VALEUR

M. le Maire fait part l'Assemblée du courrier du Receveur municipal l'informant que des factures de l'exercice 2016 (service Assainissement) d'un montant de 372,82 euros restent irrécouvrables malgré les poursuites effectuées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter de placer lesdites facture en pertes sur créances irrécouvrables (article 6541).

Aucune somme n'ayant été prévue au budget primitif, le Conseil Municipal décide de modifier le budget primitif comme suit :

Article 6542 : - 500,00 euros

Article 6541 : + 500,00 euros

K/ VILLAGE PATRIMOINE

Lecture du courrier de la Communauté de Communes : le Conseil municipal devra valider par délibération son dépôt de candidature.

La séance est levée à 00 h 20.

Ont signé les conseillers municipaux présents